

Groupe de travail Réseau
Request for Comments : 4868
 Catégorie : Sur la voie de la normalisation
 Traduction Claude Brière de L'Isle

S. Kelly, Aruba Networks
 S. Frankel, NIST
 mai 2007

Utilisation de HMAC-SHA-256, HMAC-SHA-384, et HMAC-SHA-512 avec IPsec

Statut du présent mémoire

Le présent document spécifie un protocole de l'Internet en cours de normalisation pour la communauté de l'Internet, et appelle à des discussions et suggestions pour son amélioration. Prière de se référer à l'édition en cours des "Protocoles officiels de l'Internet" (STD 1) pour voir l'état de normalisation et le statut de ce protocole. La distribution du présent mémoire n'est soumise à aucune restriction.

(La présente traduction incorpore les errata 1785 et 5507)

Notice de Copyright

Copyright (C) The IETF Trust (2007).

Résumé

La présente spécification décrit l'utilisation du code d'authentification de message par hachage de clé (HMAC, *Hashed Message Authentication Code*) en conjonction avec les algorithmes SHA-256, SHA-384, et SHA-512 dans IPsec. Ces algorithmes peuvent être utilisés comme base des mécanismes d'authentification de l'origine des données et de vérification d'intégrité pour les protocoles d'en-tête d'authentification (AH, *Authentication Header*) d'encapsulation de charge utile de sécurité (ESP, *Encapsulating Security Payload*) d'échange de clé Internet (IKE, *Internet Key Exchange*) et IKEv2, et aussi comme fonctions pseudo aléatoires (PRF, *Pseudo-Random Function*) pour IKE et IKEv2. Des longueurs de résultat tronquées sont spécifiées pour les variantes en rapport avec l'authentification, avec les algorithmes correspondants désignés comme HMAC-SHA-256-128, HMAC-SHA-384-192, et HMAC-SHA-512-256. Les variantes de PRF ne sont pas tronquées, et sont appelées PRF-HMAC-SHA-256, PRF-HMAC-SHA-384, et PRF-HMAC-SHA-512.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Algorithmes HMAC-SHA-256+.....	2
2.1 Matériel de chiffrement.....	2
2.2 Bourrage.....	3
2.3 Troncature.....	3
2.4 Utilisation de HMAC-SHA-256+ comme PRF dans IKE et IKEv2.....	4
2.5 Interactions avec les mécanismes de chiffrement ESP, IKE, ou IKEv2.....	4
2.6 Résumé des paramètres de HMAC-SHA-256+.....	4
2.7 Vecteurs d'essai.....	4
3. Considérations sur la sécurité.....	7
3.1 Longueur de clé HMAC contre longueur de troncature.....	8
4. Considérations relatives à l'IANA.....	8
5. Remerciements.....	9
6. Références.....	9
6.1 Références normatives.....	9
6.2 Références pour information.....	9
Adresse des auteurs.....	9
Déclaration complète de droits de reproduction.....	10

1. Introduction

Le présent document spécifie l'utilisation de SHA-256, SHA-384, et SHA-512 [SHA2-1] combinée avec HMAC [RFC2104] comme mécanismes d'authentification de l'origine des données et de vérification de l'intégrité pour les protocoles IPsec AH [RFC4302], ESP [RFC4303], IKE [RFC2409], et IKEv2 [RFC4306]. La troncature du résultat est spécifiée pour ces variantes, avec les algorithmes correspondants désignés comme HMAC-SHA-256-128, HMAC-SHA-

384-192, et HMAC-SHA-512-256. Ces longueurs de troncature sont choisies en accord avec les limites d'attaque d'anniversaire pour chaque algorithme.

La présente spécification décrit aussi des variantes non tronquées de ces algorithmes comme des fonctions pseudo aléatoires (PRF) à utiliser avec IKE et IKEv2, et ces algorithmes sont appelés PRF-HMAC-SHA-256, PRF-HMAC-SHA-384, et PRF-HMAC-SHA-512. Pour faciliter les références, ces algorithmes de PRF et variantes d'authentification décrits ci-dessus sont collectivement appelés ci-dessous les algorithmes "HMAC-SHA-256+".

Le but des variantes de PRF est de fournir des fonctions pseudo aléatoires sûres convenables pour générer du matériel de chiffrement et autres quantités numériques spécifiques d'un protocole, tandis que le but des variantes d'authentification est d'assurer que les paquets sont authentiques et ne peuvent pas être modifiés dans le transit. La sécurité relative de HMAC-SHA-256+ quand utilisé dans l'un ou l'autre cas dépend de la portée de la distribution et de l'imprévisibilité de la clé secrète associée. Si la clé est imprévisible et connue seulement de l'expéditeur et du receveur, ces algorithmes assurent que seules les parties qui détiennent une clé identique peuvent déduire les valeurs associées.

2. Algorithmes HMAC-SHA-256+

[SHA2-1] et [SHA2-2] décrivent les algorithmes SHA-256, SHA-384, et SHA-512 sous-jacents, tandis que la [RFC2104] décrit l'algorithme HMAC. L'algorithme HMAC donne un cadre pour insérer divers algorithmes de hachage comme SHA-256, et la [RFC4634] décrit l'usage combiné de ces algorithmes. Les paragraphes qui suivent décrivent les diverses caractéristiques et exigences des algorithmes HMAC-SHA-256+ quand ils sont utilisés avec IPsec.

2.1 Matériel de chiffrement

Les exigences sur le matériel de chiffrement varient selon que l'algorithme fonctionne comme PRF ou comme mécanisme d'authentification/intégrité. Dans le cas de l'authentification/intégrité, les longueurs de clés sont fixées conformément à la longueur de sortie de l'algorithme utilisé. Dans le cas des PRF, les longueurs de clé sont variables, mais des lignes directrices sont données pour assurer l'interopérabilité. Ces distinctions sont décrites plus loin.

Avant de décrire les exigences de clé pour chaque usage, il est important de préciser quelques termes :

Taille de bloc : taille du bloc de données sur lequel opère l'algorithme de hachage sous-jacent. Pour SHA-256, c'est 512 bits, pour SHA-384 et SHA-512, c'est 1024 bits.

Longueur de résultat : taille de la valeur du hachage produit par l'algorithme de hachage sous-jacent. Pour SHA-256, c'est 256 bits, pour SHA-384 c'est 384 bits, et pour SHA-512, c'est 512 bits.

Longueur d'authentifiant : taille de "l'authentifiant" en bits. Cela s'applique seulement aux algorithmes relatifs à l'authentification/intégrité, et se réfère à la longueur de bits restante après troncature. Dans la présente spécification, c'est toujours la moitié de la longueur de résultat de l'algorithme de hachage sous-jacent.

2.1.1 Usage de l'authentification de l'origine des données et de la vérification de l'intégrité

Les algorithmes HMAC-SHA-256+ sont à clé secrète. Bien qu'aucune longueur de clé fixe ne soit spécifiée dans la [RFC2104], la présente spécification exige que quand elle est utilisée comme algorithme d'intégrité/authentification, une longueur de clé fixe égale à la longueur de résultat des fonctions de hachage DOIT être prise en charge, et des longueurs de clé autres que la longueur de résultat de la fonction de hachage associée NE DOIVENT PAS être acceptées.

Ces restrictions sur la longueur de clé sont fondées en partie sur les recommandations de la [RFC2104] (les longueurs de clé inférieures à la longueur du résultat diminuent la force de la sécurité, et les clés plus longues que la longueur du résultat n'augmentent pas de façon significative la force de la sécurité) et en partie parce que permettre des longueurs de clé variables pour les fonctions d'authentifiant IPsec créerait des problèmes d'interopérabilité.

2.1.2 Usage de la fonction pseudo aléatoire (PRF)

IKE et IKEv2 utilisent des PRF pour générer du matériel de chiffrement et pour l'authentification de l'association de sécurité IKE. La spécification IKEv2 différencie les PRF avec tailles de clé fixes et celles avec tailles de clé variables, et

donc on donne des directives particulières pour cela.

Quand une PRF décrite dans le présent document est utilisée avec IKE ou IKEv2, elle est considérée avoir une longueur de clé variable, et les clés sont déduites de la façon suivante (noter qu'on répète simplement ce qui est spécifié dans la [RFC2104]) :

- o Si la longueur de la clé est exactement la taille de bloc de l'algorithme, on l'utilise telle qu'elle est.
- o Si la clé est plus courte que la taille de bloc, on la rallonge à exactement la taille de bloc en la bourrant sur la droite avec des bits à zéro. Cependant, noter que la [RFC2104] déconseille fortement une longueur de clé inférieure à la longueur de résultat. Néanmoins, on décrit ici le traitement de longueurs plus courtes eu égard à l'existence de longueurs plus courtes normalement choisies pour les clés pré partagées IKE ou IKEv2.
- o Si la clé est plus longue que la taille de bloc, on la raccourcit en calculant le résultat d'algorithme de hachage correspondant sur la valeur de clé entière, et en traitant la valeur de sortie résultante comme clé HMAC. Noter que cela va toujours résulter en une clé qui fait moins que la taille de bloc, et cette valeur de clé va donc exiger un bourrage de zéros (comme décrit ci-dessus) avant usage.

2.1.3 Aléa et force de clé

La [RFC2104] discute des exigences pour le matériel de chiffrement, incluant une exigence de force d'aléa. Donc, une fonction pseudo aléatoire forte DOIT être utilisée pour générer la clé requise à utiliser avec HMAC-SHA-256+. Au moment de la rédaction du présent document, il n'y a pas de clés faibles publiées à utiliser avec des algorithmes HMAC-SHA-256+.

2.1.4 Distribution des clés

La [RFC4301] décrit le mécanisme général pour obtenir le matériel de chiffrement quand plusieurs clés sont requises pour une seule SA (par exemple, quand une SA ESP exige une clé pour la confidentialité et une clé pour l'authentification). Afin de fournir l'authentification de l'origine des données et la vérification de l'intégrité, le mécanisme de distribution de la clé doit assurer que des clés uniques sont allouées et qu'elles sont distribuées seulement aux parties qui participent à la communication.

2.1.5 Rafraîchissement des clés

Actuellement, il n'y a pas d'attaque pratique contre les algorithmes recommandés ici, et en particulier contre les tailles de clé recommandées ici. Cependant, comme noté dans la [RFC2104] "un rafraîchissement périodique de la clé est une pratique de sécurité fondamentale qui aide contre de potentielles faiblesses de la fonction et des clés, et limite les dommages d'une clé exposée".

Dans cette perspective, la présente spécification exige des clés de 256, 384, ou 512 bits produites par une forte PRF à utiliser comme un MAC. Une attaque en force brute contre de telles clés prendrait plus de temps à monter que l'univers n'a eu d'existence. Par ailleurs, des clés faibles (par exemple, des mots du dictionnaire) seraient dramatiquement moins résistantes à l'attaque. Il est important de noter ces points, avec le modèle spécifique de menaces pour une application particulière et l'état actuel l'art à l'égard des attaques contre SHA-256, SHA-384, et SHA-512 quand on détermine une limite supérieure appropriée pour les durées de vie de clés HMAC.

2.2 Bourrage

Les algorithmes HMAC-SHA-256 opèrent sur des blocs de données de 512 bits, tandis que les algorithmes HMAC-SHA-384 et HMAC-SHA-512 opèrent sur des blocs de données de 1024 bits. Les exigences de bourrage sont spécifiées dans [SHA2-1] au titre des algorithmes SHA-256, SHA-384, et SHA-512 sous-jacent, de sorte que si on met en œuvre conformément à [SHA2-1], on n'a pas besoin d'ajouter de bourrage supplémentaire pour autant que les algorithmes HMAC-SHA-256+ spécifiés ici sont concernés. À l'égard du "bourrage implicite de paquet" défini dans la [RFC4302], aucun bourrage implicite de paquet n'est requis.

2.3 Troncature

Les algorithmes HMAC-SHA-256+ produisent chacun une valeur de nnn bits, où nnn correspond à la longueur en bits de résultat de l'algorithme, par exemple, HMAC-SHA-128. Pour l'utiliser comme un authentifiant, cette valeur de nnn bits peut être tronquée comme décrit dans la [RFC2104]. Quand elle est utilisée comme algorithme d'authentification d'origine des données et de vérification d'intégrité dans ESP, AH, IKE, ou IKEv2, une valeur tronquée en utilisant les nnn/2 premiers bits – exactement la moitié de la taille du résultat de l'algorithme – DOIT être supportée. Aucune autre longueur de valeur d'authentifiant n'est acceptée par la présente spécification.

À l'envoi, la valeur tronquée est mémorisée au sein du champ Authentifiant. À réception, la valeur de nnn bits entière est calculée et les nnn/2 premiers bits sont comparés à la valeur mémorisée dans le champ Authentifiant, avec la valeur de 'nnn' qui dépend de l'algorithme négocié.

La [RFC2104] discute les avantages potentiels pour la sécurité résultant de la troncature de la valeur du MAC de résultat, et en général, encourage les utilisateurs de HMAC à effectuer la troncature de MAC. Dans le contexte de IPsec, une longueur de troncature de nnn/2 bits est choisie parce que elle correspond aux limites de l'attaque de l'anniversaire pour chaque algorithme HMAC-SHA-256+, et elle sert simultanément à minimiser les bits supplémentaires sur le réseau résultant de l'utilisation de cette facilité.

2.4 Utilisation de HMAC-SHA-256+ comme PRF dans IKE et IKEv2

L'algorithme PRF-HMAC-SHA-256 est identique à HMAC-SHA-256-128, excepté que les clés de longueur variable sont permises, et que l'étape de troncature N'est PAS effectuée. De même, les mises en œuvre de PRF-HMAC-SHA-384 et PRF-HMAC-SHA-512 sont identiques à celles de HMAC-SHA-384-192 et HMAC-SHA-512-256 respectivement, excepté que là encore, les clés de longueur variable sont permises, et que la troncature N'est PAS effectuée.

2.5 Interactions avec les mécanismes de chiffrement ESP, IKE, ou IKEv2

Au moment de cette rédaction, il n'y a pas de problème connu qui empêche l'utilisation des algorithmes HMAC-SHA-256+ avec aucun algorithme de chiffrement spécifique.

2.6 Résumé des paramètres de HMAC-SHA-256+

Le tableau suivant sert à résumer les diverses quantités associées aux algorithmes HMAC-SHA-256+.

Identifiant d'algorithme	Taille de bloc	Long. du résultat	Long. tronquée	Long. de clé	Type d'algorithme
HMAC-SHA-256-128	512	256	128	256	auth/integ
HMAC-SHA-384-192	1024	384	192	384	auth/integ
HMAC-SHA-512-256	1024	512	256	512	auth/integ
PRF-HMAC-SHA-256	512	256	(aucune)	variable	PRF
PRF-HMAC-SHA-384	1024	384	(aucune)	variable	PRF
PRF-HMAC-SHA-512	1024	512	(aucune)	variable	PRF

2.7 Vecteurs d'essai

Les cas d'essai suivants incluent la clé, les données, et l'authentifiant résultant, et/ou les valeurs de PRF pour chaque algorithme. Les valeurs des clés et des données sont soit des chaînes de caractères ASCII (entourées de guillemets) soit des nombres hexadécimaux. Si la valeur est une chaîne de caractères ASCII, alors le calcul de HMAC pour le cas d'essai correspondant N'inclut PAS de caractère nul ('\0') à la fin de la chaîne. Les valeurs de HMAC calculées sont toutes des nombres hexadécimaux.

2.7.1 Vecteurs d'essai de PRF

Ces cas d'essai sont empruntés à la [RFC4231]. Pour la référence des mises en œuvre des algorithmes de hachage sous-jacents, voir la [RFC4634]. Noter que pour les besoins des essais, le résultat de la PRF est considéré comme étant simplement le résultat non tronqué de l'algorithme.

Cas d'essai de PRF-1 :

Pour l'utilisation de HMAC-SHA-256+ comme PRF dans IKEv2, l'IANA a alloué les identifiants de transformation de fonction pseudo aléatoire (type 2) IKEv2 :

PRF_HMAC_SHA2_256 : 5

PRF_HMAC_SHA2_384 : 6

PRF_HMAC_SHA2_512 : 7

Pour l'utilisation des algorithmes HMAC-SHA-256+ pour l'authentification de l'origine des données et la vérification d'intégrité dans IKEv2, ESP, ou AH, l'IANA a alloué les identifiants de transformation d'intégrité (type 3) IKEv2 :

AUTH_HMAC_SHA2_256_128 : 12

AUTH_HMAC_SHA2_384_192 : 13

AUTH_HMAC_SHA2_512_256 : 14

5. Remerciements

Des portions de ce texte ont été empruntés des [RFC2404] et [RFC4231]. Merci à Hugo Krawczyk de ses commentaires et recommandations sur les premières révisions du présent document, et merci aussi à Russ Housley et Steve Bellovin pour divers commentaires et recommandations relatifs à la sécurité.

6. Références

6.1 Références normatives

[RFC2104] H. Krawczyk, M. Bellare et R. Canetti, "HMAC : [Hachage de clés pour l'authentification](#) de message", février 1997.

[RFC2404] C. Madson, R. Glenn, "Utilisation de [HMAC-SHA-1-96](#) au sein d'ESP et d'AH", novembre 1998. (P.S.)

[RFC2409] D. Harkins et D. Carrel, "L'échange de clés Internet (IKE)", novembre 1998. (Obsolète, voir la [RFC4306](#))

[RFC4231] M. Nystrom, "[Identifiants et vecteurs d'essai pour HMAC-SHA-224](#), HMAC-SHA-256, HMAC-SHA-384, et HMAC-SHA-512", décembre 2005. (P.S.)

[RFC4301] S. Kent et K. Seo, "[Architecture de sécurité](#) pour le protocole Internet", décembre 2005. (P.S.) (Remplace la [RFC2401](#))

[RFC4302] S. Kent, "[En-tête d'authentification IP](#)", décembre 2005. (P.S.)

[RFC4303] S. Kent, "[Encapsulation de charge utile](#) de sécurité dans IP (ESP)", décembre 2005. (Remplace [RFC2406](#)) (P.S.)

[RFC4306] C. Kaufman, "[Protocole d'échange de clés](#) sur Internet (IKEv2)", décembre 2005. (Obsolète, voir la [RFC5996](#))

[RFC4634] D. Eastlake 3rd, T. Hansen, "Algorithmes de hachage sécurisé aux USA (SHA et HMAC-SHA)", juillet 2006. (Info.)

[SHA2-1] NIST, "FIPS PUB 180-2 'Specifications for the Secure Hash Standard'", février 2004, <<http://csrc.nist.gov/publications/fips/fips180-2/fips180-2withchangenotice.pdf>>.

6.2 Références pour information

[SHA2-2] NIST, "Descriptions of SHA-256, SHA-384, and SHA-512", mai 2001, <<http://csrc.nist.gov/cryptval/shs/sha256-384-512.pdf>>.

Adresse des auteurs

Scott G. Kelly
Aruba Networks
1322 Crossman Ave
Sunnyvale, CA 94089
US
mél : scott@hyperthought.com

Sheila Frankel
NIST
Bldg. 222 Room B264
Gaithersburg, MD 20899
US
mél : sheila.frankel@nist.gov

Déclaration complète de droits de reproduction

Copyright (C) The IETF Trust (2007)

Le présent document est soumis aux droits, licences et restrictions contenus dans le BCP 78, et sauf pour ce qui est mentionné ci-après, les auteurs conservent tous leurs droits.

Le présent document et les informations contenues sont fournis sur une base "EN L'ÉTAT" et le contributeur, l'organisation qu'il ou elle représente ou qui le/la finance (s'il en est), la INTERNET SOCIETY, le IETF TRUST et la INTERNET ENGINEERING TASK FORCE déclinent toutes garanties, exprimées ou implicites, y compris mais non limitées à toute garantie que l'utilisation des informations encloses ne viole aucun droit ou aucune garantie implicite de commercialisation ou d'aptitude à un objet particulier.

Propriété intellectuelle

L'IETF ne prend pas position sur la validité et la portée de tout droit de propriété intellectuelle ou autres droits qui pourraient être revendiqués au titre de la mise en œuvre ou l'utilisation de la technologie décrite dans le présent document ou sur la mesure dans laquelle toute licence sur de tels droits pourrait être ou n'être pas disponible ; pas plus qu'elle ne prétend avoir accompli aucun effort pour identifier de tels droits. Les informations sur les procédures de l'ISOC au sujet des droits dans les documents de l'ISOC figurent dans les BCP 78 et BCP 79.

Des copies des dépôts d'IPR faites au secrétariat de l'IETF et toutes assurances de disponibilité de licences, ou le résultat de tentatives faites pour obtenir une licence ou permission générale d'utilisation de tels droits de propriété par ceux qui mettent en œuvre ou utilisent la présente spécification peuvent être obtenues sur le répertoire en ligne des IPR de l'IETF à <http://www.ietf.org/ipr>.

L'IETF invite toute partie intéressée à porter son attention sur tous copyrights, licences ou applications de licence, ou autres droits de propriété qui pourraient couvrir les technologies qui peuvent être nécessaires pour mettre en œuvre la présente norme. Prière d'adresser les informations à l'IETF à ietf-ipr@ietf.org.

Remerciement

Le financement de la fonction d'édition des RFC est actuellement fourni par la Internet Society.